



**PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE MILLAU

SOUS-PRÉFECTURE DE MILLAU

SERVICE DU GREFFE DES ASSOCIATIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Arrêté n° 2026 - 041 du 23 juin 2026

Objet : Arrêté portant renouvellement de l'agrément de M. Philippe Pizzutto en qualité de garde-chasse particulier

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2,
Vu les articles R 428-25 et R 437-3-1 du code de l'environnement,
Vu le décret du Président de la République du 6 novembre 2024 nommant Mme Claire Chauffour-Rouillard, préfète de l'Aveyron,
Vu le décret du 27 mars 2025 nommant Mme Juliette Beregi, sous-préfète de l'arrondissement de Millau,
Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2025-10-27-00003 du 27 octobre 2025 portant délégation de signature à Mme Juliette Beregi, sous-préfète de l'arrondissement de Millau,
Vu la commission délivrée par M. Thierry Batut, Président de la « Société de chasse de Brussac » à M. Philippe Pizzutto par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse sur les terrains situés au lieu-dit « Brussac », commune de Bozouls,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2021 - 056 du 27 avril 2021 reconnaissant l'aptitude technique de M. Philippe Pizzutto,
Sur proposition de madame la sous-préfète de Millau.

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} :

M. Philippe Pizzutto, né le 28 avril 1964 à Rodez (Aveyron), domicilié au 2 Impasse des petits sapins 12340 Bozouls est agréé en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent atteinte aux droits de chasse du Président de la « Société de chasse de Brussac » dont les terrains à surveiller sont situés au lieu-dit « Brussac », commune de Bozouls.

Article 2 :

La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq années.

Article 4 :

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Philippe Pizzutto doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

39, avenue de la République
BP 10354
12103 MILLAU Cedex
Tél. : 05 65 61 17 00
Mél. : pref-gardes-particuliers@aveyron.gouv.fr
n°AE 2025-

Article 5 :

Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonction, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 6 :

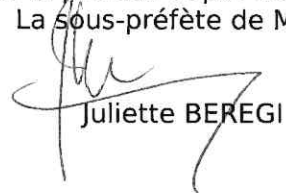
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès de madame la préfète, d'un recours hiérarchique auprès de madame le ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 7 :

La sous-préfète de Millau est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Philippe Pizzutto.

Fait à Millau, le 23 juin 2026

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète de Millau



Juliette BEREGLI

PARTIE À REMPLIR PAR LE COMMETTANT (PROPRIÉTAIRE OU DÉTENTEUR DES DROITS D'USAGE)

Je soussigné PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ CHASSE

Nom : BATTUT Prénom : Thierry

Qualité : PRÉSIDENT DE LA CHASSE DE BRUSSAC

Adresse : CARROLS

Code postal : 12340 Commune : Bozouls

Téléphone : 06 72 37 47 41

Nom de la Société, Association, Groupement, ou Collectivité :

NOM : SOCIÉTÉ CHASSE DE BRUSSAC

SIGLE :

Si c'est une association, précisez le N° RNA : W 122003195

Commissionne :

Nom : PIZZUTTO Prénom : Philippe

Profession : AGENT TERRITORIAL

Né(e) le : 28 AVRIL 1964 à RODEZ

Adresse : 2 IMPASSE DES PETITS SAPINS

Commune : Bozouls Code postal : 12340

Téléphone : 06 85 80 20 93

Pour assurer la surveillance des biens suivants : SOCIÉTÉ DE CHASSE BRUSSAC

Dans l'hypothèse où la surveillance des biens susvisés était déjà assurée par un ou plusieurs autres gardes particuliers, veuillez indiquer leur identité ci-dessous.

Conditions d'exercice des fonctions de gardes particuliers :

- ☒ bénévolat
☐ défraiement
☐ rémunération

Le candidat est assermenté pour la surveillance du territoire d'une autre association de chasse ou de pêche ou propriété privée :

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative, merci de préciser la date de prestation de serment et le Tribunal ayant reçu la prestation de serment :

Je certifie avoir pris connaissance des causes d'incompatibilité d'exercice des fonctions de garde particulier énoncées ci-dessus (conformément à l'article 29-1 du Code de procédure pénale), et atteste que le candidat proposé n'entre pas dans leur champ d'application.

Fait à Bozouls le 25/10/2025

SIGNATURE DU COMMETTANT

BATTUT

PARTIE À REMPLIR PAR LE CANDIDAT GARDE PARTICULIER

Je soussigné(e)

Nom : Pizzutto Prénom : Philippe

déclare sur l'honneur :

☐ que je n'exerce pas les fonctions de garde particulier pour le compte d'autres personnes ou associations.

☒ que j'exerce déjà les fonctions de garde particulier pour le compte de la ou des personnes, ou associations suivantes :

.....
.....

☐ que je n'exerce pas les fonctions d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint, d'ingénieur technicien ou agent de l'Office National des Forêts et des services forestiers de la Direction Départementale des Territoires, d'agent de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, de l'Office Français de la Biodiversité ou des parcs nationaux, garde-champêtre.

☒ Que je ne suis ni propriétaire ou détenteur de droits réels immobiliers des propriétés qui sont soumises à ma surveillance.

☒ que je ne fais pas partie des membres du conseil d'administration de l'association détentrice des droits qui me commissionne.

Fait à Bozouls le 25/10/2025

SIGNATURE DU GARDE

